



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°100

Publié le 10 août 2022



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.....

- Décision en date du 10 août 2022 portant désignation de représentants pour prononcer les sanctions administratives prévues par le livre I du code de la consommation.....
- Décision en date du 10 août 2022 portant désignation de représentants pour prononcer les sanctions administratives prévues par le livre V du code de la consommation.....
- Décision en date du 10 août 2022 portant subdélégation de signature par Monsieur Redouane OUAHRANI, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais, à certains de ses collaborateurs.....
- Décision en date du 10 août 2022 portant subdélégation de signature en matière d’habilitation dans les applications informatiques financières de l’Etat.....
- Décision en date du 10 août 2022 portant subdélégation de signature pour l’ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques.....

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES.....

- Décision en date du 10 août 2022 portant délégation générale de signature aux directeurs des Pôles « Missions Fiscales et Secteur Public Local » et « Etat, Stratégie et Ressources ».....
- Décision en date du 10 août 2022 portant délégations spéciales de signature pour la Mission Départementale Risques et Audit.....
- Décision en date du 10 août 2022 portant délégations spéciales de signature pour le Pôle Missions Fiscales et Secteur Public Local.....
- Décision en date du 10 août 2022 portant délégations spéciales de signature pour le Pôle Etat, Stratégie et Ressources...



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

Décision portant désignation de représentants pour prononcer les sanctions administratives prévues par le livre I du code de la consommation

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais

Vu le Code de la consommation, notamment ses articles L.522-1 et L.531-6;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles;

Vu l'arrêté de M. le Premier Ministre en date du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de M. Redouane OUAHRANI, inspecteur général de santé publique vétérinaire de classe normale, en qualité de directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais à compter du 15 décembre 2020;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-50-92 du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Redouane OUAHRANI, directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais;

DÉCIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Redouane OUAHRANI, sont désignés comme représentants du directeur département de la protection des populations du Pas-de-Calais, pour prononcer les sanctions administratives prévues par les articles L522-1 et L.531-6 du code de la consommation :

- Mme Florence BOUTON, directrice départementale adjointe ;
- M. Jean-François DANGLETERRE, chef du service par intérim de l'antenne du littoral;
- Mme Marie-Claude DUBOIS, cheffe du service protection économique du consommateur et régulation;
- Mme Maria BOUCHGUA, cheffe du service qualité sanitaires des denrées alimentaire.

Article 2 : Cette décision abroge les dispositions de la décision de subdélégation du 20 juillet 2022.

Article 3 : Le directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Arras, le 10 août 2022

le Directeur Départemental

Redouane OUAHRANI



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

**Décision portant désignation de représentants pour prononcer les sanctions administratives
prévues par le livre V du code de la consommation**

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais

Vu le Code de la consommation, notamment son article L.531-6;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles;

Vu l'arrêté de M. le Premier Ministre en date du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de M. Redouane OUAHRANI, inspecteur général de santé publique vétérinaire de classe normale, en qualité de directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais à compter du 15 décembre 2020;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-50-92 du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Redouane OUAHRANI, directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais;

DÉCIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Redouane OUAHRANI, sont désignés comme représentants du directeur département de la protection des populations du Pas-de-Calais, pour prononcer les sanctions administratives prévues par l'article L.531-6 du code de la consommation :

- Mme. Florence BOUTON, directrice départementale adjointe;
- M. Jean-François DANGLETERRE, chef du service par intérim de l'antenne du littoral ,
- Mme Marie-Claude DUBOIS, cheffe du service protection économique du consommateur et régulation;
- Mme Maria BOUCHGUA, cheffe du service qualité et sécurité des denrées alimentaires.

Article 2 : Cette décision abroge les dispositions de la décision de subdélégation du 20 juillet 2022.

Article 3 : Le directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Arras, le 10 août 2022

le Directeur Départemental


Redouane OUAHRANI



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

**Décision portant subdélégation de signature par Monsieur Redouane OUAHRANI,
Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais,
à certains de ses collaborateurs**

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais

Vu le Code Rural;

Vu le Code de la Santé Publique;

Vu le Code de l'Environnement;

Vu le Code de la Consommation;

Vu le Code du Commerce;

Vu le Code du Tourisme;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022;

Vu l'arrêté de M. le Premier Ministre en date du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de M. Redouane OUAHRANI, inspecteur général de santé publique vétérinaire de classe normale, en qualité de directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais à compter du 15 décembre 2020;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-50-92 du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Redouane OUAHRANI, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais;

DÉCIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Redouane OUAHRANI, la délégation de signature visée à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé est conférée à Mme Florence BOUTON, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, directrice départementale adjointe de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Pas-de-Calais.

Article 2 : Délégation de signature est donnée par ailleurs, dans le cadre de leurs attributions respectives à :

- M Jean-François DANGLETERRE, chef du service par intérim de l' antenne du littoral, inspecteur de santé publique vétérinaire, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant de sa compétence, à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République;
- M. Patrice NOULET, adjoint au chef de service antenne du littoral, inspecteur expert de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant des activités du service précité, à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République;
- Mme Maria BOUCHGUA, cheffe du service qualité sécurité des denrées alimentaires, inspectrice de santé publique vétérinaire, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant de sa compétence à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République;
- Mme Emmanuelle HESTIN, adjointe à la cheffe du service qualité sécurité des denrées alimentaires, inspectrice de santé publique vétérinaire, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances, relevant des activités du service précité, à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République;
- Mme Aurore LELEU, Vétérinaire officiel et coordinatrice des abattoirs, inspectrice de la santé publique vétérinaire, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant des activités du service précité, à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République;
- Mme Marie-Claude DUBOIS, cheffe du service protection économique du consommateur et régulation, directrice départementale de 1e classe de la concurrence, de la consommation, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances, relevant des activités du service précité, et du service produits non alimentaires et services, à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République;
- Mme Catherine BARATA, adjointe par intérim au Cheffe de service Qualité-Sécurité des Denrées Alimentaires, inspectrice expert de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant de sa compétence à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République;


- M. Eric FAUQUEMBERGUE, chef du service santé protection animale et de l'environnement, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances relevant de son domaine de compétence à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République;
- Mme Camille DUBOS, adjointe au chef du service santé protection animale et de l'environnement, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, à l'effet de signer les décisions, rapports, correspondances, relevant des activités du service précité, à l'exception des courriers adressés au corps préfectoral et aux procureurs de la République;
- Mme France BOIDIN, cheffe technicienne spécialité vétérinaire, Mme Emilie BLANCKE, cheffe technicienne spécialité vétérinaire et Mme Delphine DEJARDIN, cheffe technicienne spécialité vétérinaire, M. Sébastien MORIAMEZ, secrétaire administratif de classe normale, à l'effet de signer les demandes de pièces complémentaires dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation (article R.181-16 du code de l'environnement) ou d'enregistrement (article R.512-46-8 du code de l'environnement) au titre des installations classées dont l'inspection relève de la direction départementale de la protection des populations.

Article 3 : Cette décision abroge les dispositions de la décision de subdélégation du 20 juillet 2022.

Article 4 : Le directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Arras, le 10 août 2022

Le Directeur Départemental



Redouane OUAHRANI



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations**

**DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'HABILITATION DANS LES APPLICATIONS INFORMATIQUES
FINANCIERES DE L'ETAT**

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU PAS-DE-CALAIS

Vu le Code des Marchés Publics;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret N°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative aux créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescriptions quadriennale modifiée par décret n° 2004-40 du 9 janvier 2004;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 43;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022;

Vu l'arrêté de M. le Premier Ministre en date du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de M. Redouane OUAHRANI, inspecteur général de santé publique vétérinaire de classe normale, en qualité de directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais à compter du 15 décembre 2020;

Vu l'arrêté préfectoral N°2022-56-111 du 10 août 2022 accordant délégation de signature à M. Redouane OUAHRANI, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes publiques;

DECIDE

Article 1 : Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de constater un service fait et de transmettre un ordre de payer dans les applications informatiques financières de l'Etat (Chorus) ;

cette certification valant sur les dossiers rattachés aux BOPs mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 21 avril 2021.

Cette habilitation recouvre le rôle de valideur dans Chorus Formulaire :

- M. Redouane OUAHRANI
- Mme Florence BOUTON
- M. Philippe BODELOT

Article 2 : Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans les applications informatiques financières de l'Etat (Chorus) ; cette habilitation recouvre le rôle de saisisseur dans Chorus Formulaire :

- M.Philippe BODELOT

Article 3 : Cette décision abroge les dispositions de la décision de subdélégation du 20 juillet 2022.

Article 4 : Le directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Arras, le 10 août 2022

Le Directeur Départemental



Redouane OUAHRANI



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations**

**Décision portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement
secondaire des dépenses et recettes publiques**

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais

Vu le Code des Marchés Publics;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret N°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative aux créances sur L'État, les départements, les communes et les établissements publics, et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescriptions quadriennales modifiée par décret n° 2004-40 du 9 janvier 2004;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements, et notamment son article 43;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022;

Vu l'arrêté de M. le Premier Ministre en date du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de M. Redouane OUAHRANI, inspecteur général de santé publique vétérinaire de classe normale, en

qualité de Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais à compter du 15 décembre 2020;

Vu l'arrêté préfectoral N°2022-56-111 du 10 août 2022 accordant délégation de signature à M. Redouane OUAHRANI, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes publiques;

DÉCIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Redouane OUAHRANI, la délégation de signature visée aux articles 1, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé est conférée à Mme. Florence BOUTON, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, Directrice Départementale Adjointe de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Pas-de-Calais.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Redouane OUAHRANI et de Mme Florence BOUTON, la délégation de signature visée aux articles 1, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé est conféré à M, Philippe BODELOT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle au sein de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Pas-de-Calais.

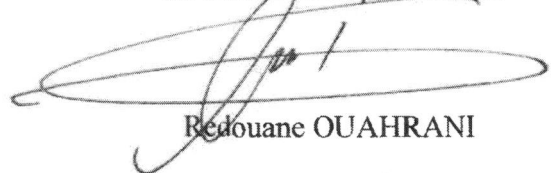
Concernant le tableau d'ordre à payer des flux 3 et 4, la délégation de signature visée à l'article 1 de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé est conférée à M. Philippe Bodelot, secrétaire administratif de classe exceptionnelle au sein de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Pas-de-Calais.

Article 2 : La présente décision abroge les dispositions de la décision de subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques du 20 juillet 2022.

Article 3 : Le directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Arras, le 10 août 2022

Le Directeur Départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Redouane OUAHRANI', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Redouane OUAHRANI

**Décision de délégation générale de signature aux directeurs
des Pôles « Missions Fiscales et Secteur Public Local » et « Etat, Stratégie et Ressources »**

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Claude GIRAULT en qualité d'Administrateur Général des Finances Publiques, affecté dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 8 novembre 2019 fixant au 1er décembre 2019 la date d'installation de M. Claude GIRAULT dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-56-99 du 10 août 2022 accordant délégation de signature à M. Claude GIRAULT, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

DECIDE

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

Hubert GIRARD, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur du Pôle Missions Fiscales et Secteur Public Local ;

Mme Marie-Pierre LE FLAO, Administratrice des Finances Publiques, Adjointe au Directeur du Pôle Missions Fiscales et Secteur Public Local ;

Mme Isabelle JOUINOT, Administratrice des Finances Publiques, Adjointe au Directeur du Pôle Etat, Stratégie et Ressources ;

M. Jean-Luc TOFFEL, Administrateur des Finances Publiques, Responsable de la Mission Départementale Risques et Audit ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à :

Mme Isabelle ORTIZ, Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice du Pôle Etat, Stratégie et Ressources ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 3, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Elle est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 3 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 4 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à ARRAS, le 10 août 2022

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,


Claude GRAULT
Administrateur Général des Finances Publiques

**Décision de délégations spéciales de signature
pour la Mission Départementale Risques et Audit**

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Claude GIRAULT en qualité d'Administrateur Général des Finances Publiques, affecté dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 8 novembre 2019 fixant au 1er décembre 2019 la date d'installation de M. Claude GIRAULT dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-56-99 du 10 août 2022 accordant délégation de signature à M. Claude GIRAULT, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

DECIDE

Article 1 - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

M. Jean-Luc TOFFEL, Administrateur des Finances Publiques, Responsable de la Mission Départementale Risques et Audits ;

M. Jean-Christophe BAILLIEUL, Inspecteur principal ;

Mme Sabine BEAUCAMPS, Inspectrice principale ;

M. Guillaume GIOCANTI, Inspecteur principal ;

M. Joffrey RENUY, Inspecteur principal ;

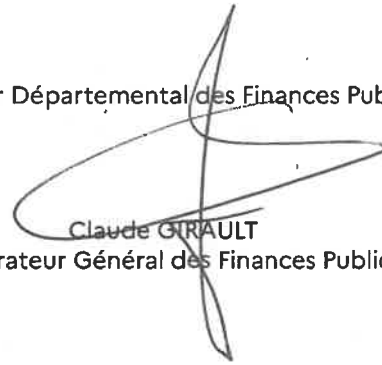
M. Luc VAN-ROEKEGHEM, Contrôleur principal ;

Article 2 – La présente décision abroge la décision de délégation spéciale de signature du 8 juillet 2022.

Article 3 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à ARRAS, le 10 août 2022

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned over the printed name and title.

Claude GIRAULT

Administrateur Général des Finances Publiques



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des Finances publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS
5 Rue du Docteur Brassart
BP 30015
62034 ARRAS Cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Missions Fiscales et Secteur Public Local

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Claude GIRAULT en qualité d'Administrateur Général des Finances Publiques, affecté dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 8 novembre 2019 fixant au 1er décembre 2019 la date d'installation de M. Claude GIRAULT dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-56-99 du 10 août 2022 accordant délégation de signature à M. Claude GIRAULT, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

DECIDE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Assiette de l'impôt et missions foncières

Mme Armelle LEFEBVRE, Inspectrice principale

Mme Sylvie DUBURQUE, Inspectrice divisionnaire

- Assiette de l'impôt des particuliers

Mme Armelle LEFEBVRE, Inspectrice principale

- Assiette de l'impôt des professionnels
- Téléprocédures et liaisons avec les organismes professionnels

Mme Edith SANCHEZ, Inspectrice

M. Jérôme BOUIN, Inspecteur

- Missions foncières

Mme Sylvie DUBURQUE, Inspectrice divisionnaire

Mme Jessica GIMONET, Inspectrice

2. **Pour la Division Recouvrement forcé des impôts, amendes et produits locaux**

M. Cédric DEFIVES, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division

Mme Véronique LEVEQUE, Inspectrice principale, adjointe au responsable de la division

M. Octave LAUDE, Inspecteur divisionnaire

- **Recouvrement de l'impôt – Admissions en non-valeur – Contentieux – Opposition à poursuites**
Mme Amel DEFAF, Inspectrice
M. Christian DELVAL, Inspecteur
Mme Emilie DERASSE, Inspectrice
M. Sylvain GAUTUN, Inspecteur
Mme Marie-Noëlle LEUILLER, Inspectrice
Mme Laurence MOUTIN-LUYAT, Inspectrice
- **Recouvrement des amendes et des produits locaux**
Mme Emilie DERASSE, Inspectrice
- **Téléprocédures - MEDOC**
Mme Marie-Noëlle LEUILLER, Inspectrice

3. **Pour la Division Affaires Juridiques et Contentieux**

M. Yves HELLION, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division

- **Correspondante Association**
Mme Sylvie TOURSEL, Inspectrice
- **Rédacteurs**
M. Jean-Paul ANTUNES, Inspecteur
Mme Fabienne CAUDRON, Inspectrice
Mme Céline CLICHE-DERYCKE, Inspectrice
M. Samuel LABATTU, Inspecteur
Mme Françoise LEROY, Inspectrice
Mme Sylvie TOURSEL, Inspectrice
Mme Sonia WITKOWSKI, Inspectrice
Mme Christine HART, Contrôleuse
M. Johann WAELES, Contrôleur

4. **Pour la Division Contrôle Fiscal**

M. Xavier POLLET, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de la Division

Mme Perrine DEMARQUET, Inspectrice principale

- **Rédacteurs**
Mme Virginie DUCATEL, Inspectrice
Mme Maybeline CREPIEUX, Inspectrice
Mme Virginie PILLOT, Inspectrice
M. Arnaud SABA, Inspecteur
M. Yannick THOMAS, Inspecteur
- **Remboursement de crédits de TVA**
Mme Elvira CACHERA, Contrôleuse
Mme Patricia PATOU, Contrôleuse
Mme Dominique VAILLANT, Contrôleuse

5. **Pour la Division Secteur Public Local et Missions Économiques**

M. Guillaume FOUGNIES, Inspecteur principal

Mme Nathalie DELEMOTTE, Inspectrice divisionnaire

Mme Claire DENGREVILLE, Inspectrice divisionnaire

- Fiscalité Directe Locale

Mme Christelle WASBAUER, Inspectrice divisionnaire experte

Pour signer les documents de gestion courante concernant son service. Elle reçoit en outre délégation pour signer tous les documents relatifs au service FDL en l'absence de M. FOUGNIES.

- Qualité comptable

Mme Christelle LEFEBVRE, Inspectrice
M. Frédéric MONCHIET, Inspecteur

Pour signer tous les documents comptables et administratifs relatifs à leur secteur d'activité. Mme LEFEBVRE et M. MONCHIET reçoivent délégation pour signer les comptes de gestion sur chiffres, les comptes de gestion après mise en état d'examen sur pièces, ainsi que les documents relevant du fonctionnement courant de leur secteur d'activité. Ils reçoivent en outre délégation pour signer tous les documents relatifs au service en l'absence de M. FOUGNIES et Mme DENGREVILLE.

- Dématérialisation et monétique

M. Gautier LEDOUX, Inspecteur
Mme Camille VARLET, Contrôleuse

Pour signer tous les documents relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité.

- Expertise juridique et conseils financiers

Mme Laëtitia FACHAUX, Inspectrice
M. Maxime RENARD, Inspecteur

Reçoivent délégation spéciale pour signer tous documents administratifs relatifs à leur secteur d'activité.

- Missions économiques

M. Laurent DANNELY, Inspecteur
M. Pierre GUYOT, Inspecteur

Pour signer les documents nécessaires à l'instruction des dossiers concernant l'activité économique, le CODEFI et la situation des dettes fiscales et sociales des dossiers concernant les CCSF des autres départements, ainsi que ceux se rapportant à la Commission de surendettement.

Article 2 – La présente décision abroge la décision de délégation spéciale de signature du 8 juillet 2022.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à ARRAS, le 10 août 2022

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,



Claude GIRAULT
Administrateur Général des Finances Publiques



**Décision de délégations spéciales de signature
pour le Pôle Etat, Stratégie et Ressources**

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Claude GIRAULT en qualité d'Administrateur Général des Finances Publiques, affecté dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 8 novembre 2019 fixant au 1er décembre 2019 la date d'installation de M. Claude GIRAULT dans les fonctions de Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-56-99 du 10 août 2022 accordant délégation de signature à M. Claude GIRAULT, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais ;

DECIDE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour le Centre de Services des Ressources Humaines (CSRH)

Mme Sabine BEUCAMPS, Inspectrice principale ;
Mme Audrey DARNAULT, Inspectrice ;
Mme Séverine VIEIRA, Inspectrice ;
Mme Céline BLOND, Contrôleuse ;
Mme Elodie BOURGEOIS, Contrôleuse ;
Mme Isabelle BRULIN, Contrôleuse ;
Mme Bernadette LANNOY, Contrôleuse principale ;
Mme Amandine SEGARD, Agent administratif principal ;

2. Pour la Division Ressources Humaines et Formation Professionnelle

M. Gauthier DEWEINDT, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de service
M. Jérôme CAULIEZ, Inspecteur divisionnaire
M. Arnaud GAFFET, Inspecteur divisionnaire
Mme Delphine MORTELETTE, Inspectrice
Mme Emmanuelle PAVY, Inspectrice
Mme Valérie WIMETZ, Inspectrice

3. Pour la Division Ressources Budgétaires et Logistique

M. Stéphane GAUCHER, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de service
Mme Anne-France CARON, Inspectrice Divisionnaire

• **Budget**

Mme Séverine DEVRED-NOWAK, Inspectrice divisionnaire
M. Philippe ROYER, Inspecteur
M. Olivier STAF, Contrôleur principal
Mme Valérie PLEE, Contrôleuse principale

Mme Nathalie MARCHOIX, Contrôleuse
Mme Christelle BONNEL, Contrôleuse
Mme Kathy MONPAYS, Agent administratif principal
Mme Sabrina RONIAUX, Agent administratif principal
M. Virgil VERDEZ, Agent administratif principal

Pour valider les demandes d'achats, les fiches communications, les fiches navettes et les services faits dans Chorus formulaires.

- Logistique et Immobilier

M. Philippe ROYER, Inspecteur
Mme Sonia BRODKA, Contrôleur principal
M. Olivier STAF, Contrôleur principal

4. Pour la Division Stratégie et Communication

Mme Hélène SNAUWAERT, Inspectrice principale, Responsable de service
Mme Cécile BERNARD, Inspectrice principale
Mme Pascale BRUILLOT, Inspectrice
M. Olivier MAILLY, Inspecteur

5. Pour la Division Opérations Comptables de l'Etat

Mme Lucie DEKEISTER, Inspectrice principale, Responsable de division

- Dépenses de l'Etat

M. Mickaël PETIT, Inspecteur

Pour signer tous les documents comptables relatifs à son service, les actes et correspondances relatives aux cessions de créances et oppositions, ainsi que les documents relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité.

M. Bernard PANSU, Contrôleur principal
Mme Anne SPRADBRON, Contrôleuse principale
Mme Emilie LECLERCQ, Contrôleuse

Reçoivent les délégations du chef de service en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

- Comptabilité de l'État et Recettes non fiscales

Mme Nathalie NOTERMAN, Inspectrice

Pour signer tous les actes, documents comptables et administratifs relatifs à son service, ainsi que les documents relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité. Mme NOTERMAN est également habilitée sur les comptes Banque de France et Banque Postale.

Mme Dominique NORMAND, Contrôleuse principale
Mme Aurélie WACHE, Contrôleuse

Pour la signature des actes de gestion courante du service « Secteur comptabilité », en cas d'absence ou d'empêchement de la chef de service.

M. Jean-Paul DUVANT, Contrôleur principal
Mme Véronique RATEL, Contrôleuse

Reçoivent les délégations de la chef de service pour la signature des actes de gestion courante du service « Secteur recettes non fiscales », en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci.

- Dépôts et services financiers – Chargé de Clientèle DFT

M. John BRANCQ, Inspecteur

Pour signer les documents relevant du fonctionnement courant du service.

M. David LECLERCQ, Contrôleur principal

Reçoit les délégations du chef de service en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Mme Isabelle VERMEERSCH, Contrôleuse

Reçoit les délégations du chef de service en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de son adjoint.

6. Pour la Division Domaine et Politique immobilière de l'Etat

M. Didier VERMEERSCH, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Responsable de service
Mme Ingrid LISZCZYNSKI, Inspectrice divisionnaire
Mme Anne-Lyne LISOWSKI, Inspectrice divisionnaire

- Evaluations et Commissariat au Gouvernement auprès du Juge de l'Expropriation

A l'effet :

- d'émettre au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale dans les conditions prévues par les lois et règlements

Pour une valeur limitée à 1 000 000 € par acte et dans la limite de 100 000 € pour les estimations de valeurs locatives annuelles :

M. Didier VERMEERSCH, Administrateur des Finances Publiques Adjoint,

Pour une valeur limitée à 750 000 € par acte et dans la limite de 100 000 € pour les estimations de valeurs locatives annuelles :

Mme Ingrid LISZCZYNSKI, Inspectrice divisionnaire

Mme Anne-Lyne LISOWSKI, Inspectrice divisionnaire

Pour une valeur limitée à 500 000 € par acte et dans la limite de 50 000 € pour les estimations de valeurs locatives annuelles :

Mme Linda BOTELHO, Inspectrice

Mme Sonia CLABAUX, Inspectrice

M. Franck DANNELY, Inspecteur

M. Hugues FOURRIER, Inspecteur

M. Sébastien LOYEZ, Inspecteur

Mme Christine LUBCZINSKI, Inspectrice

M. Sébastien PIECHOWIAK, Inspecteur

Mme Hélène ROCHE, Inspectrice

M. Christian ROSALES, Inspecteur

et, les mêmes, d'assurer les fonctions de Commissaire du Gouvernement auprès du juge titulaire de l'expropriation du département du Pas-de-Calais sans limite de seuil.

- Gestion immobilière de l'Etat

Mme Laurence HUBERT, Contrôleuse principale

A l'effet :

- d'assurer la mise en œuvre en ce qui concerne l'acquisition, la gestion et la cession des biens domaniaux ;
- d'assurer la tenue de l'inventaire des biens du domaine de l'Etat et de ses établissements publics ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- d'établir les redevances domaniales et en assurer le contrôle ;

Pour signer tous les documents comptables et administratifs de leur service et les documents relevant du fonctionnement courant de leur secteur d'activité.

Mme Laurie ROTINI, Agente

A l'effet :

- d'établir les redevances domaniales

Pour une valeur limitée de 1 000 euros par acte et pour signer tous les documents administratifs relevant de cette mission.

- Attributions au nom de l'Etat expropriant

M. Sébastien PIECHOWIAK, Inspecteur

Article 2 – La présente décision abroge la décision de délégation spéciale de signature du 8 juillet 2022.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à ARRAS, le 10 août 2022

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,



Claude GIRAULT

Administrateur Général des Finances Publiques

